

VILLE DE  
GENÈVE



LÉGISLATURE 2015-2020  
DÉLIBÉRATION PRD-161  
SÉANCE DU 7 MARS 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

*décide:*

par 57 oui contre 6 non et 2 abstentions

*Article unique.* – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2016, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2016, le tableau de financement, ainsi que le rapport de l'organe de révision du 24 avril 2017 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

---

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Martine Sumi

Le Président:

Jean-Charles Lathion